

Au service des plus pauvres

Le Projet Bethléem

« Je voudrais une Église pauvre, pour les pauvres ». Ainsi s'exprimait le pape François au lendemain de son élection en mars dernier. C'est dans le même esprit que le cardinal Danneels s'adressa aux 20.000 personnes présentes au pied de la cathédrale des Saints Michel et Gudule le 5 novembre 2006 lorsqu'il lança un appel pressant à privilégier dans la ville le logement social et à affecter tout m² disponible à l'hébergement de personnes moins favorisées.

Aujourd'hui, plus de 50 biens d'Église sont affectés à l'habitat social, à Bruxelles et dans le Brabant wallon, grâce à la collaboration étroite entre l'équipe-projet et les Agences Immobilières Sociales (AIS). Ces biens de fabriques d'Église, d'associations des œuvres paroissiales (AOP) ou de congrégations religieuses ont permis à 550 personnes à revenus faibles ou moyens de trouver un logement décent à un prix abordable. Des logements 'fournis' par l'Église, mais pas seulement. Les deux biens rénovés cette année ont été légués par deux généreux donateurs à l'Église catholique de Bruxelles. La maison de la rue des Capucins, à deux pas du Marché aux Puces, rénovée de la cave au grenier, accueille aujourd'hui une famille avec huit enfants. Dans la maison de la rue de la Poste, à Schaerbeek, deux duplex ont pu être aménagés, avec respectivement deux et trois chambres à coucher.

APPEL DE MGR KOCKEROLS

Dans la brochure « Orientations pour l'exercice de la diaconie dans l'Église à Bruxelles », Mgr Kockerols et l'équipe vicariale lançaient aussi un appel fort à ce sujet : « L'Église locale dispose assez souvent d'un parc immobilier. Dans le cadre de leur mission, les instances responsables doivent bien réfléchir à leur utilisation. L'inspiration évangélique devrait amener ces instances à ne pas se laisser guider uniquement par des perspectives gestionnaires et de pure conservation du patrimoine. »

UN MODÈLE APPELÉ À S'ÉTENDRE

L'objectif du Projet Bethléem est de rendre une part du marché locatif privé accessible à une population à revenus faibles ou moyens, en partenariat avec les AIS. Les AIS appliquent des loyers modérés : – 15% par rapport au marché – mais offrent de nombreux avantages aux propriétaires : la garantie d'un loyer toujours payé et la garantie du bon entretien du bien 'en bon père de famille'. Si le Projet Bethléem a été initié par l'Église de Bruxelles, il déborde largement des structures ecclésiales. Le Projet Bethléem accompagne en effet les propriétaires qui souhaitent faire revivre leurs biens en latence. Tout propriétaire, quel qu'il soit,



Réunion de chantier, rue de la Poste

© Projet Bethléem

peut participer à cette démarche solidaire : il suffit de prendre contact à l'adresse ci-dessous.

DES DÉMARCHES ACCOMPAGNÉES

Concrètement, après une visite sur place, l'AIS et l'équipe Bethléem émettent un avis ou font une offre : estimation des frais de rénovation, proposition d'aménagement de l'espace... Avec l'accord du propriétaire, l'AIS se charge ensuite de toutes les démarches : désignation d'un architecte, d'un entrepreneur, introduction des demandes des primes à la rénovation, etc. Le Projet Bethléem est donc à la fois acteur et médiateur, relais et facilitateur, à la disposition des propriétaires qui souhaitent être accompagnés dans leur décision d'affectation sociale de leur bien.

Marie-Françoise Boveroulle

Projet Bethléem – ☎ 02/ 533 29 60

www.bethleem.be – bethleem.bru@skynet.be

Pour soutenir le Projet :

BE10 0000 0000 0404 / mention 'Fonds Bethléem'

Les dons de 40€ et plus par an bénéficient de la déductibilité fiscale. Merci !